

Le Veneur de la Ville Chapron

Bretagne, 1767

Procès-verbal des preuves de la noblesse de Jean-Marie le Veneur-de la Ville-Chapron, agréé par le Roi pour être admis au nombre des Gentilshommes que Sa Majesté fait élever dans l'Hôtel de l'École royale militaire ¹.

D'argent à un greslier ou cor de chasse de sable, enguiché de même et accompagné de trois roses de gueules posées deux en chef et une en pointe.

I^{er} degré, produisant. Jean-Marie le Veneur de la Ville-Chapron, 1756.

Extrait des registres des batêmes de la trêve de Gausson, paroisse de Ploeuc, diocèse de St-Brieuc, portant que Jean-Marie le Veneur fils d'écuyer Alain-Charles et de dame Anne-Françoise-Louise de Gueheneuc de Cotuhan son épouse, naquit au lieu noble de la Marre le vingt-quatre d'octobre mil sept cent cinquante-six, et fut batisé le lendemain. Cet extrait signé Raoult curé de Gausson, et légalisé.

II^e degré, père. Alain-Charles le Veneur de la Ville-Chapron, Anne-Françoise-Louise Gueheneuc sa femme, 1751.

Contrat de mariage d'écuyer Alain-Charles le Veneur, chevalier, seigneur de la Ville-Chapron, fils de messire Louis le Veneur, chevalier, seigneur de la Ville-Chapron etc, demeurant au manoir de la Ville-Chapron, paroisse de Hennon, évêché de St-Brieuc, accordé le huit d'avril mil sept cent cinquante et un avec demoiselle Anne-Françoise-Louise Gueheneuc dame de Cotuhan, assistée de dame Yvonne-Eugénie Fournier dame de Cotuhan sa mère, et demeurante au manoir de la Marre, trêve de Gausson, paroisse de Ploeuc, susdit évêché de St-Brieuc. Ce contrat passé devant Cosson notaire ducal de la juridiction de Moncontour dans le duche de Penthièvre.

Extrait des regîtres des batêmes de l'église paroissiale de Hénon, évêché de St-Brieuc, subdélégation de Moncontour, portant qu'écuyer Alain-Charles le Veneur fils légitime de messire ecuyer Louis le Veneur seigneur et chevalier de la Ville-Chapron, et de dame Catherine-Reine de la Lande, naquit le vingt-huit de février mil sept cent trente et un et fut batisé le deux de mars. Cet extrait signé de la Villéon recteur de Hénon, et légalisé.

III^e degré, ayeul. Louis le Veneur-de la Ville-Chapron, Catherine-Reine de la Lande sa femme, 1710.

Contrat de mariage de messire Louis le Veneur, chevalier, seigneur de la Ville-Chapron, y demeurant, paroisse de Hennon, évêché de St-Brieuc, fils aîné et héritier principal et noble de messire Alain le Veneur, seigneur de la Ville-Chapron, et de dame Suzanne-Gertrude Berthelot de St-Ilan sa femme, accordé le vingt-sept de février mil sept cent dix avec demoiselle Catherine-Reine de la Lande dame de la Ville-Marquer, fille de messire François de la Lande, chevalier, seigneur de Caslan etc, et de dame Marie du Boisgeslin sa veuve. Ce contrat passé devant Rohais et Henry

1. Transcription de Jean-Claude Michaud pour Tudchentil en novembre 2011, d'après le Ms français 32071 conservé à la Bibliothèque Nationale de France (<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9007072z>).

notaires à St-Brieuc.

Extrait du registre des batêmes de la paroisse de Hénon, diocèse de St-Brieuc, portant que N..... le Veneur ecuyer, fils d'ecuyer Alain le Veneur sieur de la Ville-Chapron, et de dame Suzanne Berthelot, naquit le vingt-quatre d'octobre mil six cent quatre-vingt-trois, qu'il fut batisé sans imposition de nom dans l'église de Hénon ; et que le dix-huit de juin mil sept cent neuf l'évêque de St-Brieuc étant à Moncontour donna le nom de Louis au dit N..... Le Veneur ecuyer, seigneur de la Ville-Chapron, en lui administrant le sacrement de confirmation. Cet extrait signé Boullart recteur de Hénon, et légalisé.

IV^e degré, bisayeul. Alain le Veneur de la Ville-Chapron, Suzanne-Gertrude Berthelot sa femme, 1675.

Contrat de mariage de messire Alain le Veneur seigneur de la Ville-Chapron, demeurant dans sa maison noble de la Ville-Chapron, paroisse de Hennon, évêché de St-Brieuc, fils aîné et héritier principal et noble de messire Jean le Veneur seigneur de la Ville-Chapron, et de dame Jeanne Geslin sa femme, accordé le six d'octobre mil six cent soixante-quinze avec demoiselle Suzanne-Gertrude Berthelot dame de St-Ilan, fille de messire Jean-Batiste Berthelot seigneur de St-Ilan, et de dame Julienne Boüan son épouse. Ce contrat passé au lieu de Quilhé devant Pellote et Geffredo notaires à Moncontour.

Extrait du registre des batêmes de l'église paroissiale de Notre-Dame et de St-Mathurin de Moncontour, évêché de St-Brieuc, portant qu'Alain le Veneur fils d'ecuyer Jean le Veneur sieur de la Ville-Chapron et des Fermes, lieutenant de la juridiction de Moncontour, et de dame Jeanne Geslin sa femme, naquit le deux de juin mil six cent cinquante et fut batisé le neuf du même mois. Cet extrait signé le Maistre prêtre de la dite paroisse faisant pour le recteur absent, et légalisé.

Arrêt rendu à Rennes le trente d'aoust mil six cent soixante-neuf par les commissaires députés par le Roy pour la réformation de la noblesse en Bretagne, par lequel ils déclarent noble et issu d'extraction noble Jean le Veneur ecuyer, sieur de la Ville-Chapron, lieutenant de la juridiction de Moncontour, lequel avoit épousé demoiselle Jeanne Geslin ; lui permettent de prendre la qualité d'ecuyer et ordonnent que son nom sera employé dans le catalogue des nobles de la province de Bretagne sous la sénéchaussée de Rennes. Cet extrait signé Malescot.

Nous Antoine-Marie d'Hozier de Sérigny, chevalier, juge d'armes de la noblesse de France, et en cette qualité commissaire du Roy pour certifier à Sa Majesté la noblesse des élèves de l'École royale militaire et du collège royal de la Flèche, Chevalier-Grand-Croix honoraire de l'Ordre royal de Saint Maurice de Sardaigne,

Certifions au Roi que Jean-Marie le Veneur de la Ville-Chapron a la noblesse nécessaire pour être admis au nombre des Gentilshommes que Sa Majesté fait élever dans l'Hotel de l'École royale militaire, ainsi qu'il est justifié par les actes énoncés et visés dans ce procès-verbal que nous avons dressé et signé à Paris le quatorzième jour du mois de décembre de l'an mil sept cent soixante-sept.

[Signé :] d'Hozier de Sérigny.